ETUDIANTS ET RECHERCHE

c/o Candida Monteiro
113 Rue des Pyrénées 75020 PARIS
(1).46.60.35.28

A Didier Chaminade
qui a choisi de clore sa vie
au mois de Juillet

BULLETIN D'INFORMATION N°14 DU 6 SEPTEMBRE 1990

Au sommaire

- Compte-rendu de la réunion à la DRED **(p. 1)**

- Compte-rendu du congrès du SNCS **(p. 2)**

- Forum "L'Etudiant" **(p. 2)**

- Témoignage : suite **(p. 3)**

-Compte-rendu du Conseil Scientifique de Paris VII **(p. 3)**

- Remboursement de la Sécurité Sociale **(p. 6)**

- Revue de presse **(p. 6)**.

- Annexe : résultats d'une enquête à l'Université Louis Pasteur de Strasbourg

Bonne rentrée !

Compte-rendu de la réunion à la DRED du 21 Mars 1990

La Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales (DRED) est l'organisme qui s'occupe des étudiants de troisième cycle au Ministère de l'Education Nationale. Il nous a été proposé une entrevue avec Mr. Courtillot (directeur), Mr. Lesage (sous-directeur) et Mr. Bouchet (chargé des allocataires) pour parler du problème de la Sécurité Sociale et du monitorat. Marie-Cécile Pasquier, Catherine Redini, Eric Bringuier et Didier Chaminade étaient présents pour l'association.

En ce qui concerne la Sécurité Sociale, Catherine a exposé la situation d'un thésard de plus de 26 ans sans couverture sociale. Elle a rappelé l'entrevue avec Mr. Brouté (été 89), conseiller technique au Ministère de la Santé et insisté sur l'existence d'un article du Code de la Sécurité Sociale qui prévoit une possibilité de prolonger la Sécurité étudiante au-delà de 26 ans. Courtillot a montré un vif intérêt (sic!), en soulignant l'originalité du problème (re-sic!). De fait, il paraissait peu préparé pour y répondre et nous a demandé de constituer un dossier. Son rôle s'est en fait borné à nous rappeler la politique générale entreprise par le gouvernement sur les allocataires de recherche, sans se montrer capable de quoi que ce soit de concret sur ce problème crucial.

Pour le monitorat, nous avons décrit les difficultés de mise en place (information tardive des CIES, lancement approximatif des stages pédagogiques). Lesage nous a répondu qu'il fallait se montrer conciliant puisqu'il s'agissait de la première année et qu'à ce titre il était intéressé par tous les témoignages. En effet, il n'y a pas eu de directives spécifiques envoyées aux directeurs des CIES sur l'organisation et la DRED attend de voir les résultats de cette première année. Il nous a ensuite été rappelé que le monitorat ne devait pas boucher les trous, mais était conçu comme une véritable initiation à l'enseignement supérieur.

Didier a rappelé qu'une motivation essentielle vers le monitorat était le renouvellement de la troisième année d'allocation. Il nous a simplement été répondu que le monitorat constituait un atout pour le

renouvellement, mais que les textes ne prévoyaient rien d'obligatoire.

La charge de travail supplémentaire pour le moniteur n'est pas vraiment prise en compte, puisque l'on nous a gentiment indiqué que nous n'avions pas à prendre le monitorat si cela entraînait un retard dans notre travail de recherche.

Enfin, nous avons voulu savoir pourquoi le monitorat était obligatoirement réservé aux allocataires, alors que beaucoup de doctorants ont besoin d'un financement. La réponse fut celle que l'on attendait : Courtillot s'est contenté de nous faire l'éloge de la politique entreprise pour les allocataires, sans faire référence aux autres thésards. En fait, cela révèle la conception générale des thésards souvent adoptée par les instances dirigeantes qui restreint le corps doctorant aux allocataires sous le prétexte facile d'une gestion aisée.

Les quatre participants

Compte-rendu du congrès du SNCS

Compte-rendu de notre mission consistant à apporter la bonne parole de l'association Etudiants et Recherche au congrès du Syndicat National des Chercheurs Scientifiques (SNCS) par un petit matin au CNRS de Meudon...

Si vous trouvez que le titre est un peu long à lire, sans grand intérêt, c'est que j'aurai finalement bien résumé les 2 heures que nous avons passées (Didier et Marc) au CNRS à Meudon comme invités (avec un vrai carton d'invitation... mais on l'a perdu avant d'arriver) pour ce congrès. Le spectacle fut affligeant. Nous avons entendu une dizaine de communications dans le plus pur style de la langue de bois. Comment s'exprimer pour ne rien dire... Ou plutôt si, mais le discours tenu revenait à vouloir dire aux dirigeants du CNRS et autres dirigeants de la recherche en France qu'ils se trompaient, que pour la bonne marche du CNRS (et autres), il fallait plutôt faire ceci que cela... Les croient-ils si naïfs? La politique de la recherche en France à un instant donné (comme ça j'exclus les projets abandonnés) est une chose réfléchie. Simplement elle ne va pas dans le sens d'un accroissement de cette recherche mais plutôt dans le sens d'une paupérisation.

Didier a pris la parole lors d'un blanc... Il a rappelé nos actions, locales et avec le SNCS au ministère. Et il a conclut par "Pour conclure *(C'était bien une conclusion!)* je voulais vous dire, sans être méchant, que vous nous faites peur, en effet on a vraiment l'impression que vous vous encroûtez...". A priori la franchise ne leur déplaît pas car une personne a applaudi... Mais il devait y avoir 40 personnes à ce congrès, je vous laisse faire le calcul pour établir si c'est significatif...

Une question a été posée sur le nombre de personne dans l'association. Didier a répondu que tel n'était pas le problème (il a cité quand même les chiffres d'adhérents), car même peu, ce qu'il faut c'est faire des propositions intelligentes.

Un contact a été pris avec une personne de Lyon où une association d'étudiants en 3ème cycle a dû se créer (il ne savait pas où les joindre).

Dans l'ensemble, bien décevant...

Marc Girondot

Forum L'Etudiant

Forum "L'Etudiant" sur les débouchés à BAC +5 et plus

Pour me réconforter après ce que je venais de subir au congrès du SNCS, j'ai tenté d'aller voir qui voulait bien de moi dans l'industrie... Rassurez-vous quand même *(je ne sais pas d'ailleurs si vous vous en inquiétiez...)*, la recherche ne se débarrassera pas de moi comme çà et c'est plutôt avec l'oeil d'un espion que je m'y suis rendu. Je me suis donc attaché à trouver un emploi *(c'est raté!)* et à faire parler les différentes personnes représentant des organismes connus.

Tout d'abord les universités Paris VI et VII *(parisianisme déplacé j'en conviens...)* qui avaient chacune un stand. A Paris VI rien de bien intéressant, mais à Paris VII l'animateur du stand était plus dynamique. De plus les chiffres d'une étude en cours sur le devenir d'étudiants en doctorat était présenté. Malheureusement je n'ai noté aucun chiffre, mais l'étude devrait être publiée dans la revue de la faculté.

Puis je suis allé traîner au stand du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Un tract était distribué sur "Devenir Enseignant-Chercheur". Deux rubriques, le monitorat et les attachés temporaires d'enseignement et de recherche. Pour le premier cas, comme d'habitude ils restreignent l'étudiant en thèse à l'allocataire de recherche du ministère. Et donc pour être moniteur il devient indispensable d'être allocataire, ce qui est faux et en contradiction avec le texte de loi en question. Je l'ai fait remarqué à la personne tenant le stand, elle m'a simplement demandé de téléphoner à la direction des personnels de l'enseignement supérieur pour le leur signaler... ils ne doivent pas recevoir le journal officiel. Par contre plus intéressante est la partie sur les ATER (Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche). Je ne garantis pas que les informations publiées soient toutes justes ne connaissant pas ce dossier, mais c'est un moyen d'avoir un financement pour la fin de la thèse ou en attendant un poste. Information disponible au local de l'association, ou par téléphone à la direction des personnels de l'enseignement supérieur, au (1).40.65.65.40.

Si vous ne vous êtes pas déplacés à cette foire, je vous rassure, vous n'avez rien perdu...

Marc Girondot

TEMOIGNAGE : SUITE

Réponse au témoignage de Didier

Je voudrais apporter quelques éléments de réflexion en réponse au témoignage de Didier Chaminade dans le précédent bulletin. Je suis en effet informaticien comme lui et assez au fait de l'évolution technologique de cette discipline.

Tout d'abord, où en sommes-nous exactement ? Excusez-moi pour ces précisions techniques, mais qui je crois sont utiles pour comprendre comment notre outil de travail, mais aussi celui de plus en plus de chercheurs, évolue. Pour le prix d'une petite voiture, voire moins, chaque informaticien peut acheter aujourd'hui un outil qui lui permet de manière quasi autonome de travailler et en particulier de faire sa thèse. Ceci est vrai pour une grande majorité d'entre nous, dont sont et seront toujours exclus les gens ayant besoin des moyens les plus puissants à un moment donné de la technique.

Où en serons-nous dans quelques années ? Les prix auront encore baissé d'au moins un facteur 2 ou 3, pour des performances qui, elles, auront été accrues par un facteur sans doute plus important encore. Si je voulais jouer au dangereux jeu des prévisions, je dirais que dans environ cinq ans, l'informaticien pourra disposer pour moins de 50 000 F d'un outil de travail largement supérieur à ce qu'il devait partager avec ses collègues il y a encore moins de 5 ans dans son laboratoire (voire pour les moins bien lotis, à ce jour). Dans une fourchette de 10 000 à 20 000 F, il pourra déjà disposer d'une station de travail, qui ferait déjà le bonheur de pas mal d'entre nous à ce jour.

Par ailleurs, le progrès des réseaux, et en particulier de l'introduction de Numéris (téléphone numérique, accessible à tous fin 90), permettra à domicile, pour un coût supportable, d'accéder au réseau de son laboratoire pour y échanger les données nécessaires, de manière confortable.

Quelles conséquences sociales peut-on en prévoir ? Sans doute et je rejoins Didier, dans un premier temps, un repli sur soi des personnes qui vont progressivement choisir cette autonomie. Les littéraires ne seront plus les seuls à pouvoir aller faire leur thèse au fond de la Lozère, loin de toute métropole stressante et chère. La différence du coût de la vie "rentabilisera" vite l'investissement dans le matériel.

On peut donc craindre une déstructuration des laboratoires d'informatique et au-delà des activités dans d'autres domaines qui utilisent l'outil informatique. L'encadrement du pauvre thésard risque donc d'en pâtir à nouveau. C'est le sens du témoignage à Didier.

Mais je crois aussi à un possible "retour de balancier". En effet, il existe, même si leur activité collective et leur animation sont réduites, des laboratoires de sciences humaines, alors que l'existence d'un lieu commun où chacun peut travailler n'est pas strictement nécessaire. Je pense donc que l'échange humain est indispensable au chercheur, même s'il est informel et ressemble plus à des potins, qu'à des échanges structurés et bien définis. Pour ceux-ci, des outils de communication efficaces sont en train d'être mis à disposition de tout chercheur (comme la messagerie électronique), qui sont en fait plus rapides et plus précis que la communication téléphonique ou de visu.

Par contre, pour le reste, l'apprenti-chercheur comme le chercheur confirmé aura toujours intérêt à bavarder avec son voisin , à regarder par dessus son épaule ce qu'il y a sur son écran et ce qu'il fait sur sa machine. Il y trouvera des "trucs" et des idées, qu'il n'aurait pas pensé à lui demander.

En dehors des aspects purement psychologiques que je ne peux estimer, mais qui me semble très personnels, et d'autres considérations techniques (comme le fait que la recherche en informatique nécessite de plus en plus un travail en équipe, vu la taille des projets), je ne suis pas trop inquiet sur l'avenir de nos laboratoires. Avec un peu de chance et d'intelligence, nous devrions réussir à augmenter notre liberté par rapport à l'outil de travail, tout en préservant une forte communication directe et indirecte. Là où par contre, l'évolution dans la manière de travailler risque d'être la plus forte est dans l'informatique que je qualifierai "de production", utilisant des outils classiques et nécessitant moins cette communication permanente qui est caractéristique de la recherche.Les programmeurs professionnels vont peut-être pouvoir pouponner au foyer en même temps !

Joël Marchand

Compte-rendu du Conseil Scientifique de l'Université Paris VII

Séance du 11 Juin 1990

Contractualisation

Les premiers entretiens avec les différents responsables des sous-directions de la recherche ont eu lieu ou sont encore en cours pour certains secteurs (lettres) à la DRED. Ces entretiens concernent l'évaluation des équipes de recherche de l'université tous secteurs confondus par des experts de la DRED (qui ne se déplacent que rarement). De cette évaluation dépend la distribution magique des crédits du MEN (Ministère de l'Education Nationale). Cette

évaluation de la capacité et du dynamisme des équipes de recherche ainsi que de l'intérêt des travaux s'est effectuée sur l'étude de dossiers rédigés très rapidement (les délais impartis par la DRED ayant été brefs) par les directeurs de laboratoires.

Trois labels qui sont autant de critères de sélection budgétaire :

- équipes associées au CNRS : sont considérées comme prises en charge financièrement par l'organisme en question.
- jeunes équipes (le plus prisé) : sont des équipes qui devraient être reconnues par les organismes rattachées aux formations doctorales.
- secteur Santé : sont des équipes recommandées qui développent la recherche clinique.

Le responsable du secteur Lettres n'a pu confirmer l'effort financier en faveur des Lettres et Sciences Humaines.

Inscription en 3ème cycle et durée de la thèse

La commission d'évaluation a pondu un texte très révélateur d'une part de la politique de Paris VII à l'égard du troisième cycle, d'autre part des limites de l'autonomie prônée par la DRED et revendiquée par Paris VII. Cela mérite de s'attarder et de méditer :

Ce texte renferme des "*recommandations du Conseil Scientifique concernant les équivalences à l'inscription en troisième cycle et les durées des DEA et de thèses*" qui constituent en réalité les éléments d'un règlement intérieur applicable à Paris VII dès la rentrée prochaine et ce en toute illégalité : le texte vise "*à réduire les demandes d'équivalences qui ne concernent en fait que les étudiants étrangers, limiter la proportion d'échec dans certains DEA et la durée du DEA (sic) et de la thèse*."

Soient les morceaux choisis suivants :

• Inscriptions en DEA

Tout en précisant que l'administration ne peut se substituer aux responsables de DEA ni aux directeurs de thèses, il est indiqué, je cite, que "*l'inscription en AESA ne peut être considérée comme une année de remise à niveau*" et la grande majorité des étudiants (à plein temps) doivent obtenir le DEA en une seule année. L'AESA ne doit plus être séparée du DEA proprement dit ... comme le pratiquait Paris VII jusqu'à présent.

S'agit-il par "cette recommandation du Conseil Scientifique" de rappeler à l'ordre les responsables de formations doctorales et de (r)aviver la flamme pédagogique de certains directeurs de thèses, mesure favorisant un meilleur encadrement des doctorants comme l'a souligné Madame Forest, présidente de Paris VII, ou bien s'agit-il de résoudre l'épineux problème du nombre d'étudiants étrangers en troisième cycle ?

La recommandation ressemble à s'y méprendre à une sommation. Arguer du maintien du niveau du DEA relève de la plaisanterie. Qui accepte l'inscription d'étudiants en DEA ? Qui à l'université impose l'inscription en AESA et donc le passage du DEA en deux ans ? Qui demande aux étudiants de s'inscrire en AESA avec une promesse d'obtenir une allocation de recherche l'année suivante pour la partie non théorique du DEA (cf l'UFR d'Anglais à Charles V) ? Qui est réellement concerné par cette décision à peine dissimulée derrière une recommandation ?

En effet qui suit l'ASEA ? Les étudiants d'origine étrangère dont certains ont le niveau requis même s'ils viennent d'un pays n'appartenant pas ni à la CEE ni à l'Amérique du Nord, des étudiants qui viennent d'un pays qui n'a pas passé d'accord d'équivalence avec la France bien que l'accord bilatéral n'exclut pas l'ASEA ..., parfois aussi des étudiants casés là pour conserver la vitrine d'une formation doctorale quasi inexistante en attente de financement.

Dorénavant Paris VII appliquera les directives du MEN pour l'inscription unique en DEA pour les étudiants à plein temps. Les étudiants d'origine étrangère qui de par leur diplôme n'ont pas besoin d'une remise à niveau seront peut-être intégrés directement en DEA, à moins qu'ils ne soient contraints de refaire une année de maîtrise. Quant à ceux qui n'ont pas le niveau requis et qui contribuent à abaisser le niveau de DEA ... Au fait qui évalue le niveau ?

• Durée des thèses

Extrait de texte proposé en séance : "*Il est important de rappeler que la durée recommandée* (ce mot a été rajouté en cours de séance) *des thèses est de 2 à 4 ans ; l'attribution des bourses dont le nombre est en augmentation y compris dans les disciplines littéraires, est en effet limitée à trois ans* (cette partie de la phrase a été enlevée).

L'obtention d'une cinquième année sera accordée sur présentation d'un rapport écrit du directeur de thèse. L'obtention d'une année supplémentaire ne sera accordée qu'après examen de deux rapports précisant l'état d'avancement des travaux (directeur de la formation doctorale et rapporteur extérieur désigné par le Conseil Scientifique, etc)".

Plusieurs personnes sont intervenues sur ce sujet à commencer par Etudiants et Recherche qui a ouvert les hostilités et déclaré scandaleux de réaliser une politique de la formation doctorale sur la seule base du privilège d'être allocataire de recherche. Mon intervention a été suivie et soutenue par l'Unef-ID. Le texte, qui n'a pas été voté, semble acquis après les modifications effectuées et sera définitivement adopté le 2 Juillet, après le maintien des rectifications. Les représentants étudiants ont marqué leur désaccord et leurs réserves. Divers aménagements ont été obtenus après l'intervention des membres du Conseil Scientifique.

Il est à noter que ce texte qui vise en réalité les directeurs de thèse et/ou les responsables de formations doctorales qui n'encadrent pas ou peu les doctorants constitue une pression et un danger pour les doctorants qui pourraient bien en essuyer les dérapages ...

Il semble que Paris VII fasse siennes les volontés de la DRED de limiter ipso facto la durée de la thèse.

Concurrencer les ingénieurs sur le marché de l'emploi (âge du recrutement) est certes un argument nécessaire mais non suffisant ; la DRED en use beaucoup pour convaincre des bienfaits d'une thèse courte. Le procédé adopté par la commission d'évaluation est spécieux et s'appuie sur la durée, donc sur l'octroi d'une bourse MRT et du monitorat. L'argument ne peut convaincre personne. Ni le fait de calquer systématiquement sur les actions de Paris VI.

Les objectifs ne seraient-ils pas de retourner en arrière vers une thèse de troisième cycle la plus courte possible 2 ou 3 ans DEA non compris ? La suite logique consisterait à favoriser le diplôme d'habilitation à diriger des recherches ce qui reviendrait à obtenir ce bon vieux doctorat d'état que beaucoup pleurent. Et voilà comment on contourne une réforme de la formation doctorale apparemment inconfortable ou mal assimilée et comment on retourne à la situation précédente sans passer par le Journal Officiel et sans en crier gare.

Une dernière question : les sujets de thèse sont-ils tous réalisables en quatre années de formation doctorale (DEA inclus), quels que soient les disciplines et les secteurs ?

Marie-Cécile Pasquier

Remboursement de la cotisation à la Sécurité Sociale étudiante

Etant boursier CNRS, je cotisais au régime général de la Sécurité Sociale. N'ayant pu faire la preuve a priori que j'allais être couvert pendant 12 mois (du 1er octobre 88 au 30 septembre 89, car ma bourse était prolongée de six mois et le chômage, que j'ai obtenu, n'est pas un droit !)), j'ai dû acquitter la cotisation étudiante pour m'inscrire en octobre 88. Deux ans après, voici mon "chemin de croix" pour essayer de récupérer l'argent que l'on m'avait promis de me rendre, au moment de le verser.

Il faut d'abord obtenir une attestation de cotisation. La carte d'étudiant (celle de l'année précédente donc) doit suffire. Sinon à Paris VI, la scolarité en délivre : s'adresser auprès de Mme Guitard (poste 5915 - Tour Centrale 16-09), qui m'a envoyé à mon domicile le document en cinq jours. Jusque là, tout allait bien !

Ensuite, il faut joindre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie - Services Spéciaux (173-175 rue de Bercy 75012 PARIS - 40.19.53.00) pour qu'elle vous envoie un formulaire de demande. Vous le renvoyez complété avec la précédente attestation, vos fiches de paie et votre contrat de travail attestant votre cotisation au régime général durant les 12 mois. J'ai effectué tout cela le 15/12/89.

C'est cet organisme qui doit en principe transmettre votre dossier à l'URSSAF (Comptabilité des cotisants étudiants - 48.51.20.13), qui finalement vous remboursera.

Malheureusement pour moi, par une lettre en date du 4/4/90 (soit quatre mois après la demande), la Caisse Primaire me notifiait que ma demande était refusée. "*En effet, au moment de l'inscription universitaire, votre situation personnelle (allocation de recherche ne couvrant pas toute l'année scolaire) ne permettait pas de vous octroyer la dispense requise, votre protection sociale n'étant pas garantie pour toute l'année concernée.*

Par conséquent, votre affiliation est maintenue avec les droits habituels à l'assurance maladie, du 1er octobre au 30 septembre suivant, et la cotisation versée ne peut être de ce fait être remboursée".

J'ai essayé de "faire appel" (en vain à ce jour), mais je vous souhaite néanmoins bonne chance. En effet, il semble que pour la première année de bourse, la notification de bourse arrivant en général après l'inscription, vous serez sans doute obligé de cotiser "en double" cette première année. Il vous reste alors un an au moins pour arriver à vous faire rembourser. Cela doit être quand même être possible.

Joël Marchand

REVUE DE PRESSE

• Recherche : sciences sociales d'abord

Du boulot pour les chercheurs de sciences sociales. C'est ce que souhaite Curien, ministre de la Recherche et de la Technologie, qui vient d'annoncer une augmentation du nombre des allocations de recherche, qui passeront de 484 en 1989-1990 à 650 en 1990-1991. Autre credo du ministre : l'interdisciplinarité des laboratoires. Enfin, une association, qui à moyen terme devra déboucher sur une agence, va être mise en place pour valoriser les thèses liées à l'entreprise (*Politis n°94 du 1er au 7/03*/90)

• Recherche africaine

Une nouvelle ONG (organisation non gouvernementale) est née. Son nom : Arsa (Aide à la Recherche Scientifique en Afrique). Elle a décidé de s'attaquer "*aux difficultés de la socialisation scientifique*" : comprendre par là que cette ONG va aider à la diffusion en Afrique et à l'étranger des éditions scientifiques et des revues. L'organisation de colloques et de rencontres scientifiques en Afrique feront également partie de ses objectifs, de même que l'invitation de chercheurs.... bref, tout pour promouvoir la recherche ! Les ressources de l'association se limitent pour le moment à quelques subventions et aux cotisations des adhérents. L'Arsa est ouverte aux entreprises, aux institutions de recherche... Pour lui donner un coup de main dans ses initiatives, elle organise, par ailleurs, un prix Arsa de la recherche scientifique. Infos et contacts : Arsa, Université de Paris I - Panthéon-Sorbonne, 12, place du Panthéon, 75231 PARIS CEDEX. (*Politis n°96 du 15 au 21/03/90*)

• Congrès du SNCS

Lu dans la *Vie de la Recherche Scientifique numéro 288* (spécial Congrès, mars 90)

- "Il est clair que le SNCS est à l'heure actuelle menacé de disparition, partielle ou totale. Le Bureau National et les militants n'avaient sans doute pas pris une conscience assez nette de cette évolution. ... Au sein des actuelles difficultés, peut-on faire un tel projet syndical, un tant soit peu réalité ?" C'est aussi une question de survie. (mot de la fin du rapport d'activité).

- Contribution Unité et Action :
"La formation des jeunes chercheurs est un enjeu décisif pour les laboratoires et pour le développement de l'emploi scientifique. Nous réaffirmons notre opposition aux situations précaires. Nous soutenons la revendication des chercheurs en formation d'une rémunération minimale égale à l'allocation MRT et d'une meilleure intégration dans les laboratoires. ... La reprise de l'activité des sections constitue certainement le problème le plus crucial pour les prochaines années. La syndicalisation des jeunes chercheurs, leur intégration dans le syndicat en est un autre."

- Contribution Alternative Syndicale :
"La négligence avec laquelle le syndicat a traité ceux de nos collègues, qui militent sur ces questions, doit cesser. Sur ces points, le passif de notre syndicat est important : certains ont freiné des quatre fers à chaque tentative autonome d'organisation des jeunes, que ce soit le Collectif des Admissibles 86, ou ensuite Etudiants et Recherche, suspectant toujours et partout la main du P.S., de la FEN, d'Alternative Syndicale, du diable .. Il est temps d'en finir une fois pour toutes avec le sectarisme ! Avec plus d'écoute de notre milieu, plus de modestie vis-à-vis des collègues à l'initiative, le SNCS peut récupérer une plus grande audience parmi les chercheurs, plus particulièrement les jeunes."

Qui a dit qu'il n'y avait pas du crise du syndicalisme ?

Joël Marchand

• Les débouchés de l'université vous inquiètent…Pas de problème, "la gendarmerie veut recruter des officiers dans les facultés". (Le Monde, 5 mai 1990). Si vous êtes catastrophés parce que la gendarmerie s'intéresse surtout aux licenciés, rassurez-vous, "les armées doivent renforcer les liens avec la communauté scientifique" (entretien avec Mr Gérard Renon, secrétaire d'Etat à la défense, Le Monde, 16 mai 1990). L'Expansion s'intéresse aussi aux 3èmes cycles : "Les troisièmes cycles sont-ils rentables ?" *(l'Expansion, 17/30 mai 1990)*. La conclusion est qu'hors travail dans la recherche, le troisième cycle n'est pas rentable pour l'étudiant.

• Pour rester dans le domaine économique : "Empirisme vulgaire des théories financières américaines" *(Le Monde du 22 mai)* est un très beau titre mais je n'ai pas tout compris (compte-rendu d'un colloque d'économie ; Eric ou Catherine, au secours !).

• Deux articles sur "le coup de jeune au CNRS" *(Le Monde, 23 mai 1990, 3/4 juin 1990)*. Ne croyez pas à une politique massive d'embauche au CNRS… mais ceci est un programme pour expliquer aux adolescents la beauté de la recherche.

• Beaucoup d'articles ces derniers mois sur la régionalisation de l'université. Je ne peux tous les citer *(au moins 10 articles pour les mois de mai, juin, juillet)*.

En résumé, l'Etat veut se décharger du poids financier de l'enseignement supérieur sur les régions qui acceptent à condition d'avoir leur mot à dire sur les contenus des universités.

• Une information intéressante du *Canard Enchaîné (20/06/90)* : le Ministère de l'Education Nationale n'arrive pas à utiliser l'argent qu'il a pour la construction universitaire (en 1988, 44% du budget a été reporté sur 89). Que dire alors des 17 milliards accordés par l'Etat pour l'université jusqu'en 1995 *(Le Monde, 24 mai 1990)*…

• Une information sur le devenir des docteurs de Toulouse *(Le Monde, 25 mai 1990)* :

Les docteurs de Toulouse

L'université Paul-Sabatier de Toulouse publie, pour la première fois, un annuaire de ses étudiants ayant obtenu un diplôme de formation doctorale. Cette initiative sans équivalent en France mérite d'être signalée dans un contexte universitaire où il est difficile d'évaluer le nombre exact des étudiants de niveau bac + 5, ainsi que leurs activités. La tâche a été largement compliquée par la dispersion des jeunes concernés. Un an de recherche et près de cinq mille appels téléphoniques ont été nécessaires pour retrouver la trace de 1581 diplômés formés par l'université Paul-Sabatier entre 1985 et 1989. Il apparaît que seuls 3,5 % d'entre eux sont sans emploi. 43 % occupent un poste d'ingénieur, 28 % sont enseignants et 19 % informaticiens. Près des deux tiers ont trouvé un emploi en moins de trois mois, et beaucoup considèrent que la fonction qu'ils remplissent correspond à leur qualification.

Ce recensement s'inscrit dans une politique générale de suivi des diplômés. Les responsables de Paul-Sabatier, qui ont créé dans ce but un observatoire de l'emploi, estiment qu'une telle démarche est nécessaire à l'heure où l'université doit justifier de la cohérence de son activité. Elle permet, par ailleurs aux enseignants d'établir un lien entre leur travail et les résultats obtenus par les étudiants. (Annuaire des formations doctorales 1985-1989, Université Paul-Sabatier, 118, route de Narbonne, 31002 Toulouse CEDEX, tél. : 61-55-63-46.)

R.R.

Un travail quelque peu similaire est entrepris à Paris 7 (voir compte-rendu du Forum de l'étudiant).

• Le système d'aide aux étudiants est en passe d'être réformé, par l'introduction d'un système de prêts aux étudiants géré par les banques, l'Etat et les collectivités locales. Aux dernières nouvelles *(Le Monde, 28 juin 1990)*, une bataille aurait lieu entre le ministère des finances et celui de l'éducation nationale

sur les modalités. Dans le même temps il devrait y avoir une augmentation du nombre des bourses.

• Dans *01 Informatique du 25 mai 1990*, une interview de Mr Alain Duchaussoy, président de la commission de MIAGE : "L"université gratuite en question". N'allez pas croire que cet honorable personnage demande la gratuité de l'enseignement en université, mais c'est plutôt l'inverse. Le titre laissant croire que cet enseignement est gratuit à l'heure actuelle est en effet trompeur, il faudrait peut-être que l'auteur se renseigne un peu mieux !

• Dans *Le Monde "Campus" du 20 juin 1990*, un numéro spécial : "Les étudiants jugent l'université". A partir d'un sondage cofinancé par Le Monde et le ministère de l'Education Nationale. A déguster ce petit chapitre nous concernant directement :

Bonheur du troisième cycle

L'université est faite pour les étudiants de troisième cycle. Telle est la constatation qui s'impose d'après les réponses de cette population, qui se caractérise par une bonne intégration et une forte satisfaction. Très attachés à leur discipline et étant souvent passés par une classe préparatoire, ils estiment généralement avoir été bien informés et s'être facilement adaptés à l'université. Ils attribuent davantage leurs difficultés en première année à des problèmes financiers ou matériels qu'à des insuffisances pédagogiques.

Leur satisfaction à l'égard du corps enseignant et des études est très supérieure à celle des étudiants plus jeunes, que ce soit sur le plan théorique, pour les relations avec les professeurs, le travail personnel, l'apprentissage des méthodes de travail ou la préparation à la vie professionnelle. Un point noir toutefois : ils trouvent qu'il y a trop de cours magistraux et qu'une place insuffisante est laissée au travail personnel.

Leur rêve serait évidemment de travailler dans la recherche et une bonne partie d'entre eux (18 %) pensent qu'ils y parviendront. Les autres se voient surtout exercer une profession libérale. La très grande majorité pensent que leur formation leur permettra de trouver un emploi correspondant à leur niveau d'études. Ils sont prêts à supporter une augmentation sensible des droits d'inscription, la moyenne de leurs réponses se situant à 3217 F contre 2500 F pour les étudiants des deux premiers cycles. Enfin, ils sont plutôt favorables à la sélection et à la création des universités d'«excellence».

Je ne sais qu'en conclure…

• Un autre son de cloche lu dans le Bulletin d'Information du SNCS de Juillet 90 :

A Lyon : SNCS-Lyon I Mathématiques
Réunion avec les thésards

Les chercheurs du SNCS du bâtiment de mathématiques ont invité les thésards à une réunion, le jeudi 28 juin 1990, pour faire le point sur leurs revendications et dépouiller un questionnaire distribué quelque temps auparavant. Voici un bref compte-rendu :

Remarquons d'abord qu'il est très difficile d'obtenir un recensement exact des thésards et hors-statuts, en l'absence de fichiers clairs : on arrive approximativement à 60 personnes, dont 55 étrangers (la moitié de Marocains).

Financement :
- 4 allocataires-moniteurs (dans les faits, ces allocations ne sont plus accessibles aux étrangers)
- 5 ATER
- 2 contrats avec l'industrie
- diverses "aides" de gouvernements étrangers (faibles : 900F par mois pour les Marocains qui la touchent)
- rien du tout pour les autres !

Conditions de travail :
- En mathématiques pures, les 3/4 des thésards n'ont pas de bureau
- Matériel : difficultés d'accès aux micros
- Photocopies : limitation de l'accès aux photocopieuses du bâtiment ; la plupart des labos de math n'ont pas de compte à la B.U.
- Encadrement scientifique : très variable ; certains sont livrés à eux-mêmes.

Là encore, pas de besoin de commentaires ... malheureusement !

• Et pour finir cette revue de presse, un "gag" :

(Le Monde 1er juin 1990) "Selon le chef de l'Etat, l'exclusion va jusqu'aux cadres rémunérés à 50 000 francs par mois". Tout d'abord, avant d'analyser cette citation, je vous propose de regarder la grille des rémunérations au CNRS… En haut à droite (chiffre le plus fort…) c'est 32 000 F. Le CNRS n'est donc qu'une bande d'exclus. Tentons d'expliquer le pourquoi de cette déclaration. Le chef d'Etat en question a confondu le 1er juin et le 1er avril et il a voulu nous faire une blague… ou bien, il avait un peu abusé d'un petit rosé d'Anjou lors de son repas de midi … ou bien il est temps qu'il se mette en vacances. Choisissez votre version.

Marc Girondot